

PARACHAT BÉAALOTÉHA

La Guémara 'Houlin (7) dit : un homme ne peut pas se cogner le petit doigt ici-bas sans que cela ne soit d'abord décrété en Haut.

C'est-à-dire que du Ciel on décide quelle sera la force de ce coup, le moment où viendra ce coup et le moyen de sa guérison. Tout est dirigé par Hachem. De la même façon, chaque chose qui arrive, grande ou petite, bonnes ou mauvaises, chaque fois que l'on gagne de l'argent ou que l'on en perd, chaque bonheur qui nous arrive ou chaque malheur, tout arrive parce que Hachem l'a décidé ainsi.

Il est la cause de toutes les causes que ce soit pour un particulier ou pour une collectivité, pour un pays seul ou pour le monde entier. Hachem a simplement choisi des personnes ou des moyens pour exécuter Sa volonté.

Il n'existe pas de hasard sur Terre. Chaque événement est voulu de façon précise. L'homme devra traverser cet événement à l'endroit même où Hachem l'a décrété et au moment déterminé par Lui. C'est ce que l'on appelle : la Hachgaha Pératite. Chaque détail de ce monde, même simplement le mouvement qui anime chaque petite feuille ou chaque brin d'herbe, est entièrement contrôlé par l'ordre d'Hachem lui-même, que cela paraisse important ou insignifiant aux yeux des hommes.

Un Ben Israël croit sincèrement que c'est Hachem qui conduit le monde, que c'est Lui qui nourrit chaque créature selon ses besoins, et cela, de façon exacte, ni plus tôt ni plus tard, ni plus, ni moins que ce qu'Il a décidé. L'homme lui-même ne peut rien se procurer. Il doit simplement faire l'effort minimum nécessaire. Car on n'a pas le droit d'espérer un miracle visible. (Bien entendu il y aura une différence entre chaque être humain sur ce qu'on appelle l'effort minimum nécessaire).

La voie de la Torah consiste à faire son travail honnêtement selon les lois de la Torah tout en étant conscient de n'être qu'un outil dans la main du Créateur, et que l'on obtiendra seulement ce que Hachem vaudra bien nous accorder. Hachem nous permet de réussir afin que nous ayons ce qui nous est nécessaire pour Le servir.

Dans un seul domaine l'homme est libre, et a la possibilité d'acquérir davantage en faisant davantage d'efforts. C'est le domaine de la Torah et des Mitsvot. L'homme dispose du libre arbitre, la possibilité de choisir le bien ou le contraire. Ce domaine spirituel lui est réservé. Plus il fera d'efforts pour observer la Torah et plus il obtiendra.

Cela n'est valable que dans le domaine spirituel mais pas dans le domaine matériel. Dans le domaine matériel ce que je dois avoir est déjà fixé. Mais dans le domaine spirituel ce que je peux devenir ne dépend que de moi.

Si on croit sincèrement à cela, on ne peut qu'être toujours heureux et satisfait.

Cependant, bien que tout vienne d'Hachem, si quelqu'un m'a causé un dommage il est évident qu'il m'est permis de lui faire un Din Torah selon les lois du Choul'han 'Arou'h. Bien sûr, si quelqu'un subit un dommage, c'est qu'il l'a sans doute mérité. Toutefois au sujet de celui qui l'a causé, 'Hazal disent : « celui qui est choisi pour faire du tort est lui-même critiquable, et devra rendre des comptes pour le mal qu'il a occasionné. »

Toutefois, on devra être reconnaissant envers quelqu'un qui nous a rendu un service. 'Hazal disent : « une bonne chose arrive par l'intermédiaire de quelqu'un de méritant ». Pareillement il est clair qu'on n'a jamais le droit de faire du tort ou de la peine à qui que ce soit.